

marche^{des}fiertés

PARIS 2018



GUIDE D'INSCRIPTION



Inter-LGBT

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTÉGRALITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT*

CONDITIONS D'INSCRIPTION



Votre dossier devra impérativement contenir les pièces suivantes :

1. **Le formulaire d'inscription qui sera saisi uniquement en ligne (NB : ce présent document sert uniquement à vous aider dans cette démarche)**
2. **Une attestation d'assurance de responsabilité civile** à jour de votre organisme.
3. **Le règlement** (incluant la redevance SACEM si nécessaire) selon les modalités prévues page 6.
4. **Un reçu vous sera délivré après la Marche.**

*Toutes les informations contenues dans votre dossier resteront confidentielles, elles seront utilisées par l'Inter-LGBT uniquement pour l'organisation de la Marche des Fiertés et ne seront pas exploitées à d'autres fins. L'Inter-LGBT, en tant qu'organisatrice, se réserve le droit de refuser toute inscription à la Marche des Fiertés 2018.

Les données personnelles ne seront conservées que jusqu'au 31 Décembre 2018.

Vos dossiers devront nous parvenir
AVANT LE 4 JUIN 2018
directement en ligne.



Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte
et l'inscription ne pourra donc pas être validée.

CALENDRIER

• **LUNDI 4 JUIN 2018** : date limite de réception des dossiers d'inscription. Une confirmation de votre inscription vous sera adressée dans les 5 jours à compter de la réception de votre dossier si celui-ci est complet avec règlements acquis.

• **SEMAINE DES FIERTÉS LGBT+ DU 15 JUIN AU 1ER JUILLET 2018** : il y aura tout au long de cette semaine plusieurs événementiels proposés par diverses associations et organismes. *Programme complet sur notre site*

• **LUNDI 18 JUIN 2018** :

19h00 - 22h00 : Réunion technique avec les responsables des organismes participants obligatoires (Auditorium de l'Hôtel de Ville, 5 rue Lobau 75004 Paris salle en sous sol dès 19h précises.).

Nous aborderons les contraintes techniques et réglementaires, la prévention des risques liés au bruit et à l'alcool (avec une intervention de nos partenaires), et la sécurité sur la Marche (pour les participant-e-s et les spectatrices-teurs) Présentation de l'ordre de Marche et cocktail de lancement.

• **MARDI 26 JUIN 2018** : 10h00-12h00 : Conférence de Presse avant Marche, dans l'espace Presse de l'Hôtel de Ville.

• **SAMEDI 30 JUIN 2018 : JOUR J**

- **09h00 - 11h30** : accueil des chars dans la zone de préparation. Ne pas arriver avant 9h car la circulation dans la zone de préparation ne sera pas encore coupée et votre char ne pourra donc pas stationner

- Les chars arrivant après 12h se trouveront placés en fin de cortège

- Tous les chars doivent être prêts pour 13h

- **13h30 - 14h00** : discours au carré de tête

- **14h00** : départ de la Marche

- **À partir de 17h00** : arrivée

Tou-te-s ensemble, nous allons une nouvelle fois organiser une grande et belle manifestation. En attendant le 30 juin, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Bons préparatifs à tou-te-s !



MOT D'ORDRE

Le mot d'ordre de la Marche 2018, choisi par les associations de l'Inter-LGBT, est le suivant : **LES DISCRIMINATIONS AU TAPIS, DANS LE SPORT ET DANS NOS VIES**

ENGAGEMENTS

L'organisme doit respecter l'ordre de Marche et les consignes de l'Inter-LGBT afin de permettre le bon déroulement de la Marche. L'organisme s'engage à nommer un-e référent-e sécurité qui sera tenu-e de participer à la réunion technique de préparation de la Marche.

HORAIRES ET PARCOURS

Le départ se fera **À 14H00 PLACE DE LA CONCORDE** et se terminera **PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARTIR DE 17H00** pour les premiers chars.



marche des fiertés
PARIS 2018

Les point d'eau sont assurés par

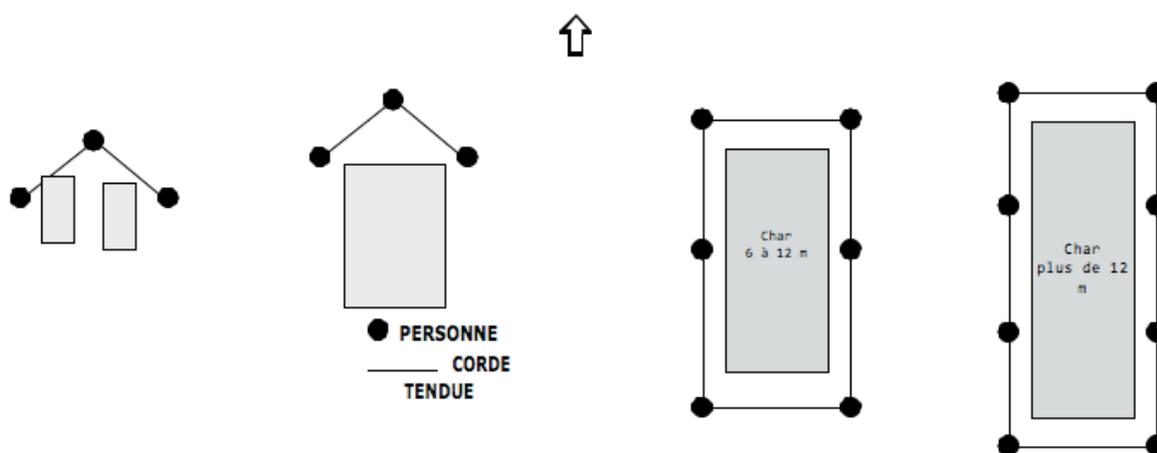
eau de Paris
service public de l'eau

SÉCURITÉ

L'Inter-LGBT n'est pas responsable des incidents pouvant survenir avant, durant ou après la Marche. L'organisme est seul responsable de la sécurité sur et autour de son cortège (char et/ou piéton-ne-s). L'organisme doit disposer d'une assurance de responsabilité civile à jour dont il fournira une attestation lors du dépôt du présent dossier.

Que l'organisme utilise ou non un véhicule motorisé, il doit nommer un-e référent-e sécurité pour la Marche, dont les coordonnées nous seront communiquées dans ce dossier. Cette/Ce référent-e sera l'interlocutrice/eur privilégié-e de l'Inter-LGBT et sera responsable de la sécurité de son organisme durant la Marche. Cette/Ce référent-e s'engage à participer à la réunion technique de préparation de la Marche. Elle ou il devra être présent-e sur le char pendant toute la durée de la Marche et ne pourra donc pas représenter son organisme au carré de tête.

CORDES DE SÉCURITÉ



IMPERATIF :

Si l'organisme utilise un véhicule, qu'il soit motorisé ou non, il doit prévoir un minimum de trois à huit personnes selon sa longueur pour assurer la sécurité autour de celui-ci, ainsi qu'une corde de longueur suffisante. Ceci a pour but de protéger les participant-e-s, mais aussi de vous aider à traverser la foule très compacte. Voir les schémas ci-dessus.

- **Pour un char de moins de 6 mètres, tricycles, vélos** : trois personnes doivent tendre une corde devant le véhicule.
- **Pour un char de 6 à 12 mètres** : six personnes doivent tendre une corde tout autour du véhicule.
- **Pour un char de plus de 12 mètres** : huit personnes doivent tendre une corde tout autour du véhicule.



CARRÉ DE TÊTE

Si l'organisme est une association, un parti politique ou un syndicat, il pourra se faire représenter dans le carré de tête par une ou deux personnes de son choix (hors référent-e sécurité). Cependant, le carré de tête étant situé derrière la banderole affichant le mot d'ordre choisi pour cette édition de la Marche des Fiertés, cette représentation ne sera acceptée que si l'organisme déclare soutenir pleinement ce mot d'ordre. Cette déclaration peut être faite dans le présent formulaire.



ORGANISME AVEC PARTENAIRE COMMERCIAL

Si l'organisme est une association, un syndicat ou un parti politique qui souhaite s'appuyer sur une entreprise de son choix pour le financement de son char, il s'engage à ce que sa propre surface de communication sur le véhicule reste supérieure à celle de l'entreprise. Dans ce cas, le nom de l'entreprise partenaire devra être indiqué dans la partie C du présent formulaire. Les organismes sont tenus de respecter la loi sur l'affichage publicitaire : les marques de tabac et d'alcool, en particulier, sont interdites.

Les chars à la fois associatifs et commerciaux seront répartis tout au long du cortège, de la même façon que les chars associatifs sans partenaire. Les chars strictement commerciaux, quant à eux, seront placés en fin de cortège.



SACEM

L'Inter-LGBT, en tant qu'organisatrice, se charge de collecter l'ensemble des redevances dues pour la diffusion de musique par les participants et se chargera de faire un paiement unique à la SACEM. Voir section C.



LIMITATIONS

L'organisme s'engage à respecter l'intégralité des limitations énumérées ci-dessous.

Si l'organisme a un véhicule, ce dernier doit être conforme aux règles suivantes :

- Longueur maximale du véhicule : 15 mètres (au-delà le véhicule devient impossible à manœuvrer lorsque la foule se masse sur la chaussée).
- Hauteur maximale du char, décoration comprise : 4,30 mètres.
- Rien ne doit dépasser de la largeur du plateau du poids lourd.
- Les réglementations incendie doivent être respectées (présence d'un extincteur)
- Les traverses du char doivent être résistantes et solidement attachées.
- Si une sonorisation est utilisée, sa puissance ne doit pas excéder 15 kilowatts (de cette manière, les chars qui ne disposent pas de sonorisation puissante pourront s'intercaler plus facilement entre les chars fortement sonorisés). Le niveau sonore ne devra jamais dépasser les 100 dB.

Dans le but d'assurer la sécurité de la Marche, l'organisme s'engage de plus :

- à ne faire venir aucun animal dans le cortège,
- à ne vendre aucune marchandise au sein du cortège (y compris des produits dérivés de l'organisme), car cela ralentit le cortège et peut entraîner des mouvements de foule),
- à ne pas jeter ou distribuer des objets du haut du char (risques de mouvements de foule),
- à ne distribuer ou vendre aucune boisson alcoolisée et à s'assurer que les membres de son cortège ne consomment pas de boisson alcoolisée.

Dans l'optique de réduire les déchets produits par la Marche, l'organisme :

- s'engage pendant la durée de la Marche à ne pas dégrader l'espace public partagé, notamment pour ce qui est de la propreté des rues et trottoirs parisiens.
- essaiera de limiter la diffusion de documents papiers et, si possible, n'utilisera pas de confettis.
- est invité à trier ses déchets, notamment en bacs jaunes pour les déchets recyclables à l'issue de la manifestation et en particulier sur le lieu de démontage.

TROIS MINUTES DE SILENCE CONTRE LE SIDA

Cette année encore, la Marche des Fiertés sera solidaire des personnes atteintes du sida. C'est pourquoi nous demandons à tous les participant-e-s de couper leur sono à 16h30, de diffuser un son de corne de brume (*) et de respecter trois minutes de silence pendant lesquelles le cortège continue sa progression. L'intégralité du MP3 devra être diffusé : 1 minute de corne de brume, suivi de 3 minutes de silence et enfin 30 secondes de corne de brume. Nous comptons sur vous pour faire respecter cette consigne par votre DJ.



(*) à télécharger sur le site officiel de la Marche

OCTROI

Un octroi est organisé chaque année pour récolter des fonds et ainsi financer la Marche. Ces recettes garantissent notre indépendance financière. L'octroi est animé par les bénévoles de l'Inter-LGBT. Cette quête sur la voie publique est autorisée par la Préfecture.

Le lieu de l'Octroi sera précisé ultérieurement. 50 mètres avant l'Octroi, les chars sonorisés devront stopper temporairement la diffusion de la musique et diffuser un message incitant la foule à faire un don. La diffusion de musique ne devra être réactivée que 50 mètres après avoir dépassé l'Octroi. N'oubliez pas de donner un court descriptif de votre organisme afin qu'il soit annoncé à la sono installée près du pont.

ARRIVÉE

La sonorisation devra être définitivement coupée. Aucune animation sonore ne sera permise sur la place, car un podium assurera une animation musicale sur ce lieu. Les chars seront guidés vers le lieu de démontage vers la Porte de Vincennes. L'organisme s'engage à faire respecter les consignes de démontage des chars.


 **CONSEILS**

Que vous défiliez à pied ou avec un char, il fait généralement très chaud fin juin. N'oubliez pas de prévoir un nombre suffisant de bouteilles d'eau pour vos membres et de la crème solaire. D'autre part, munissez-vous de bouchons d'oreilles, surtout si vous avez une grosse sono. Enfin, prévoyez des sacs poubelles, car les poubelles de rue sont vite pleines !

RENSEIGNEMENTS

mar**ch**e **des** **f**iertés
PARIS 2018 

CONTACTS

COORDINATION INTER-ASSOCIATIVE

Jean-René DEDIEU : 06 08 84 43 08

Sébastien DEMONT : 06 22 40 73 20

Mail : marche@inter-lgbt.org

Site web : marche.inter-lgbt.org

Inter-LGBT

c/o Maison des associations du IIIe
boîte 8 · 5, rue Perrée · 75003 PARIS



Inter-LGBT



INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne uniquement à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/inscription-marche-des-fiertés-2018-1524214852>

Pensez à vous munir de toutes les informations nécessaires afin de remplir tous les champs et valider votre inscription. Merci !

Extraits du formulaire :

Inscription Marche des Fiertés 2018

A - PRESENTATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme *

Typologie de l'organisme *

- association loi 1901
- collectif d'associations loi 1901
- syndicat
- parti politique
- institution publique
- organisme privé à but non lucratif
- entreprise de droit privé
- entreprise publique

Champ d'activité de l'organisme *

- | | | | | | | | | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|---|---|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Action sociale | <input type="checkbox"/> Convivialité | <input type="checkbox"/> Culturel | <input type="checkbox"/> Étudiants & éducation | <input type="checkbox"/> Festif | <input type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Politique | <input type="checkbox"/> Prévention santé | <input type="checkbox"/> Monde du travail | <input type="checkbox"/> Sport | <input type="checkbox"/> Autre |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|---|---|--------------------------------|--------------------------------|

Descriptif de votre organisme *

2 - COORDONNÉES DE VOTRE ORGANISME

NB : si vous êtes un collectif, le nom et les coordonnées à indiquer ci-dessous sont ceux de l'organisme qui représente le collectif auprès de l'Inter-LGBT dans le cadre de la Marche 2018.

Nom officiel et complet *

Adresse *

Code Postal *

Ville *

Site internet

Inscription Marche des Fiertés 2018

1 - REPRESENTANT OFFICIEL

L'organisme est représenté-e par *

en qualité de *

ses coordonnées téléphoniques *

2- POUR LA MARCHE

L'organisme délègue la personne ci-dessous pour être son contact avec l'Inter-LGBT durant la phase de préparation de la Marche

Son nom *

Son prénom *

Ses coordonnées téléphoniques *

Son courriel *

3 - REFERENT SECURITE POUR LA MARCHE

L'organisme délègue la personne ci-dessous pour être sa référente sécurité (elle devra être présente sur le char pendant toute la durée de la Marche et ne pourra donc pas représenter son organisme au carré de tête)

Son nom *

Son prénom *

Ses coordonnées téléphoniques *

Son courriel *

4- CONTACT PRESSE

Son nom

Son prénom

Ses coordonnées téléphoniques

Son courriel

Inscription Marche des Fiertés 2018

Votre organisme souhaite apparaître parmi les participants mais ne défilera pas, merci de cocher la case suivante

oui

Si vous utilisez une banderole, indiquez, si possible, le message qu'on y lira (et qui pourra ainsi être transmis à la presse)

Si vous êtes un organisme associé à une entreprise partenaire, indiquez ici le nom de cette dernière

Vous pouvez nous indiquer vos souhaits de rapprochement avec un autre organisme (lequel devra nous exprimer un souhait identique pour qu'il soit pris en compte)

Si l'organisme désire être présent dans le carré de tête (à condition que celui-ci déclare soutenir pleinement le mot d'ordre)

1- PRESENCE DANS LE CORTEGE

Utiliserez-vous un (ou des) véhicule(s) ? *

- non
 oui un seul
 oui plusieurs

Est considéré comme véhicule tout élément à partir d'une roue au sol qu'il soit motorisé ou non

Nombre de véhicules

Type de véhicule *

- Véhicule léger | Fourgonnette | Camion | Poids-lourd avec plateau | Poids-lours avec remorque | Bus (simple ou double étage) | Autre

Attention, les véhicules motorisés à 4 roues devront impérativement défilier l'un derrière l'autre pour des questions de sécurité.

Longueur de votre "convoi" *

 mètres

Hauteur de votre "convoi" *

 mètres

2 - MUSIQUE

Est ce que votre installation est sonorisée ? *

- oui
 non

Puissance de la sonorisation *

 kW

Coordonnées du DJ ou du DJ référent en cas de plusieurs DJ *

ATTENTION ! Les frais d'inscription varient selon que vous êtes un organisme à but lucratif ou non lucratif.

Votre participation en tant qu'organisme non lucratif *

- à pied : 0 € véhicule léger non motorisé : 20 € véhicule de - de 8m : 40 € véhicule de + de 8m : 80 €

+ redevance SACEM si vous êtes sonorisé

- artiste à renommée local ou régional : 64,94 €
 forfait par formation ou orchestres sur chars (- de 5 musiciens) par groupe : 32,61 €
 artiste à renommée nationale : 194,81 €
 artiste à renommée internationale : 454,94 €

Si l'organisme diffuse de la musique pendant la Marche, une redevance obligatoire est due à la SACEM. L'Inter-LGBT est chargée de collecter et de lui reverser l'ensemble des redevances



Votre participation en tant qu'organisme commercial *

- à pied : 0 € véhicule léger non motorisé : 20 € véhicule léger non motorisé : 150 € véhicule de - de 8m : 300 € véhicule de + de 8m : 600 €

+ redevance SACEM si vous êtes sonorisé

- artiste à renommée local ou régional : 64,94 €
 forfait par formation ou orchestres sur chars (- de 5 musiciens) par groupe : 32,61 €
 artiste à renommée nationale : 194,81 €
 artiste à renommée internationale : 454,94 €

Si l'organisme diffuse de la musique pendant la Marche, une redevance obligatoire est due à la SACEM. L'Inter-LGBT est chargée de collecter et de lui reverser l'ensemble des redevances

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile à jour de votre organisme *

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Transférer

[Plus d'information](#)

Pour signer ce formulaire, merci de saisir la date du jour *

Jour
Mois
Année



et l'heure

Heure
:

Votre nom et prénom

< Page précédente

Soumettre